

Chers amis,

Décembre 2022

Noël est déjà parmi nous ! Avec toutes les fragilités, les joies et les espoirs que cette lettre contient, nous souhaitons partager cette prière avec vous :

« Seigneur, tu viens nous visiter dans la fragilité, l'innocence et la confiance d'un petit enfant.

Déjà, ta lumière éclaire le visage de tous les hommes et tu nous ouvres le chemin de la vie éternelle.

Seigneur, fais nous participer de cette joie nouvelle, convertis nos cœurs,

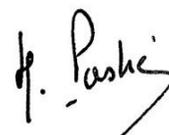
donne nous des yeux nouveaux pour te découvrir et pour t'accueillir quand tu viens à nous. »

Nous vous souhaitons à tous un très joyeux Noël !

Sœur Marie Agnès Chetcuti
Provinciale



Henri Pastré
Président



Vœux définitifs de Sr Anne Méjat le 19 juin 2022 - « Je me sens à ma place dans la grande famille salésienne »

Comment avez-vous connu l'Institut et pourquoi avoir choisi de devenir salésienne de Don Bosco ?

J'ai grandi à côté de Lyon. Le scoutisme a tenu une place importante dans ma jeunesse; il m'a appris l'importance de l'engagement et de la parole donnée. Ma foi s'y est ancrée dans l'action, l'ouverture aux autres. En 2007, j'ai participé à un camp à vélo entre Nice et Turin où j'ai découvert Don Bosco, le 1^{er} saint que j'ai aimé. Ce qui m'a plu chez lui : la dimension de la joie et le fait qu'il agisse pour faire le bien au plus proche de chez lui.

En mars 2010, lors d'un pèlerinage au Puy, je demande à Dieu de m'aider. Je l'interpelle assez simplement : « Si tu veux mon bonheur, je veux bien que tu me le montres; me marier, (mais alors dis-moi avec qui), m'engager plus dans mon travail à l'hôpital, me lancer en politique...? ». La dernière option était « ou devenir religieuse ? » : il fallait tout dire ! J'ai fini ce WE heureuse mais sans réponse.

C'est en juin 2010, lors de l'ordination d'Emmanuel Besnard, salésien de Don Bosco, que je ressens l'appel à la vie religieuse salésienne. La semaine suivante, je rencontre une sœur salésienne, j'écris à la provinciale et dès septembre je rentre au PVO (période de vérification et d'orientation). C'était il y a 12 ans déjà... Moi qui ne voulais pas faire médecine parce que c'était trop long, je suis devenue sœur, c'est encore plus long.



Comment s'est passé ce cheminement ?

Pas toujours facile mais j'ai été très bien accompagnée. La bienveillance dans la liberté : voilà comment j'ai vécu ce chemin. J'ai traversé de nombreux moments de doutes. « Il trouve dans ses doutes des raisons de croire » : ce texte de la promesse des pionniers Scouts de France a été mon compagnon. Heureusement, de nombreuses sœurs, mes accompagnateurs spirituels et des amis ont eu beaucoup de patience dans mon accompagnement. Ils m'ont aidée à poser, en liberté, chaque pas du cheminement. Le noviciat à Rome fut une expérience riche, notamment pour apprendre à vivre dans la diversité communautaire et pour conforter mes choix. En 2015, j'ai fait mes premiers vœux et après quelques années à Bruxelles, me voilà désormais à Lille où j'ai repris mon travail d'infirmière dans le service de santé des adolescents.

Être avec les jeunes, prendre soin, cela fait partie de moi. C'est une chance de travailler dans un milieu ouvert et de porter le charisme salésien dans le monde, de façon ajustée. Ma communauté m'aide à trouver mon équilibre dans mes différentes missions. Je vois tous les jours à quel point j'ai la chance d'avoir aussi ce lieu de soutien et de prière, où l'on se porte les uns les autres dans les épreuves et les joies de la mission.

Et après 6 ans, vous faites donc le choix de prononcer vos vœux définitifs : qu'est ce que cela change ?



Ça ne change rien et ça change tout à la fois ! Je luttai régulièrement avant de faire mes vœux définitifs car le doute fait partie de moi.

Désormais, je suis plus sereine, je ressens intérieurement une énorme différence. Mon choix est posé et il me rend vraiment heureuse. J'ai beaucoup de joie dans mes missions, je continue à grandir tous les jours et accompagner des jeunes qui souffrent. C'est parfois difficile mais je me sens à ma place.

Ce chemin donne *Sens* à ma vie, je sens que c'est là que je suis appelée à *Aimer*.

Ukraine – nos sœurs auprès des populations touchées par la guerre

Depuis le début de la guerre, nos sœurs salésiennes d'Ukraine se sont mobilisées pour venir en aide à la population. Peu nombreuses, elles continuent à porter main forte à la hauteur de leurs forces et de leurs moyens. Elles peuvent compter sur les communautés salésiennes de Pologne et de Slovaquie qui se sont organisées pour venir en aide aux familles de réfugiés.



En Ukraine - 3 communautés de sœurs salésiennes

Présentes à Kyiv, Lviv et Odessa, les sœurs d'Ukraine se sont dépensées sans compter pour aider les populations tout en continuant, dans la mesure du possible, leur mission d'éducation auprès des enfants et des adolescents. Elles ont ouvert leurs maisons pour accueillir des personnes fuyant les attaques, surtout des mamans et leurs jeunes enfants.

Malheureusement, la situation est devenue particulièrement critique à Odessa durant l'été quand un incendie accidentel a détruit en grande partie les logements. L'accueil est actuellement suspendu en attendant des travaux de reconstruction.



En Slovaquie - 15 communautés

Sœur Monika Skalová, la provinciale de Slovaquie, explique que les sœurs autour de Bratislava aident les réfugiés en les accueillant chez elles ou bien en se rendant aux frontières afin d'aider aux traductions et à l'accueil, en particulier des enfants, épuisés par les longues attentes.

Les sœurs qui travaillent dans les écoles rencontrent quotidiennement des enfants et des jeunes qui ont été insérés dans différentes classes. Elles peuvent les suivre, les soutenir et connaître leurs besoins. Il ne s'agit pas seulement d'offrir un logement mais aussi et surtout d'ouvrir les cœurs pour que tous ces réfugiés se sentent accueillis.



Les besoins concrets

Les besoins en matériel sont très conséquents ! En plus des coûts de l'énergie et de l'eau, il est nécessaire d'acheter tout ce qui est essentiel pour la vie quotidienne et le soin des enfants : vêtements, nourriture, hygiène, cours de langue, ateliers psychologiques, matériel scolaire... La Fondation Salésienne Pastré soutient financièrement nos sœurs directement impactées par la guerre. Elle contribue aussi à de nombreuses initiatives organisées dans les communautés salésiennes en France et Belgique, en permettant aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôts importante sur leur don.

En Pologne - 41 communautés

Dans cet immense pays, toutes les sœurs se sont rendues disponibles. Là où l'espace était disponible, les mères avec enfants et les jeunes ont été accueillis dans les locaux des sœurs. Les enfants et jeunes ont été intégrés dans les écoles gérées par les sœurs. À ce jour, certains réfugiés sont retournés en Ukraine, d'autres, bien qu'ils le souhaitent, ne peuvent pas repartir, d'autres arrivent encore après avoir fui les territoires occupés. Il y a aussi ceux qui ont décidé de rester en Pologne et qui cherchent une maison, un travail et un avenir.



A savoir : 100% des montants que vous donnez à la Fondation Salésienne Pastré pour soutenir les réfugiés ukrainiens sont transférés à ces communautés, aux bons soins de l'économat de la maison générale salésienne à Rome.

Soutenir les actions éducatives des sœurs salésiennes : Transmettre un patrimoine à la Fondation Salésienne Pastré

Transmettre un héritage à une association ou fondation, c'est faire perdurer sa générosité jusqu'à la fin de sa vie et au-delà. Transmettre à la Fondation Salésienne Pastré, c'est poursuivre les 150 ans d'histoire, d'expérience et de dévouement de l'action sociale et éducative des sœurs salésiennes

Transmettre tous ou une partie de ses biens à la Fondation Salésienne Pastré, Fondation Reconnue d'Utilité Publique depuis 1979, permet aussi de s'exonérer de droits de succession et de mutation. Cela peut se faire sous différentes formes :

- le legs, pour transmettre une partie de votre patrimoine à votre décès
- la donation, pour donner ce que vous souhaitez de votre vivant
- l'assurance-vie, grâce à la clause bénéficiaire

À SAVOIR Étant une association reconnue d'utilité publique, la Fondation Salésienne Pastré bénéficie d'un avantage fiscal qui se traduit par une exonération totale des droits de succession lorsqu'elle reçoit un legs, une assurance-vie ou une donation. L'intégralité de votre legs lui sera transmise pour réaliser ses missions dans la durée.



Les trois types de legs

1. *Le legs universel* vous permet de léguer tous vos biens à une personne. Vous pouvez désigner plusieurs légataires universels, le partage s'effectuera entre eux à parts égales.
2. *Le legs à titre universel* vous permet de léguer à une personne une partie de vos biens (la moitié, le quart...) ou une catégorie de vos biens (biens immobiliers seulement par exemple).
3. *Le legs particulier* vous permet de léguer à une personne un ou plusieurs biens déterminés (un bien immobilier par exemple).



Comment faire un legs pour les sœurs salésiennes ?

Il suffit de désigner la Fondation Salésienne Pastré dans un testament :

- *Testament olographe* : une simple rédaction, sur papier libre, daté et signé.
- *Testament authentique*, rédigé avec un notaire.

Dans les deux cas, il est recommandé de se rapprocher d'un notaire afin qu'il conserve votre testament et l'enregistre au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés. Pour faire bénéficier les Sœurs Salésiennes d'un legs, il suffit d'indiquer dans le testament le nom et l'adresse de leur fondation : « la Fondation Salésienne Pastré ayant son siège social à la Villa Pastré, 32 Traverse Pastré, 13009 Marseille ».

Le legs avec charge

Dans le cas d'une transmission indirecte (neveux, cousins, filleuls etc.), un *legs universel avec charge* permet de donner à la Fondation Salésienne Pastré sans changer le montant transmis aux héritiers prévus !

En effet, si vous transmettez tout ou partie de vos biens à des légataires particuliers hors de votre famille directe, ils devront acquitter jusqu'à 60% de droits de succession.

Vous pouvez désigner la Fondation Salésienne Pastré en tant que légataire universel avec la charge de délivrer un legs particulier à un ou plusieurs légataires que vous aurez désignés. Les droits de succession étant acquittés sur ce qui est transmis au légataire particulier, ils sont donc réduits. La fondation conserve ainsi une partie du legs sans priver les héritiers.

Exemple pour une nièce héritant de 100 000 €

| Succession non préparée | |
|--------------------------------|-----------|
| Patrimoine transmis à la nièce | 100 000 € |
| Impôt (55%) | 55 000 € |
| La nièce conserve | 45 000 € |

| Succession préparée grâce à un legs avec charge | |
|---|-----------|
| Patrimoine transmis à la fondation | 100 000 € |
| La fondation transmet à la nièce | 45 000 € |
| Impôt (55%) | 24 750 € |
| La fondation conserve | 30 250 € |



NOUVEAU Donner une part d'un héritage reçu

En tant qu'héritier bénéficiaire d'une succession, vous avez la possibilité d'effectuer des dons de tout ou partie de votre héritage à certains organismes habilités, tels que la Fondation Salésienne Pastré. Le montant du don sur succession pourra, sous certaines conditions, être soustrait de l'assiette de vos droits de succession.

NB : Le don sur succession doit impérativement être réalisé dans les 12 mois suivant le décès. Il n'est pas cumulable avec le bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu ou IFI.

NB : Nous vous recommandons de prendre conseil auprès d'un notaire pour réaliser un don sur succession.

Temps forts et événements 2022

21 avril 2022 | A Marseille, déménagement dans la joie de l'Accueil Pastré

Les étudiants de BTS en Economie Sociale et Familiale du Lycée Pastré Grande Bastide ont aidé les sœurs âgées à déménager dans leurs nouvelles chambres de la Villa Pastré en attendant la rénovation de l'Accueil Pastré.

Les jeunes s'y sont préparés à travers les thèmes de leur formation : connaissance des personnes âgées, sécurité, organisation du travail etc. De leur côté, nos sœurs qui avaient un peu peur du changement ont accueilli les jeunes avec confiance et plaisir. Chaque sœur était accompagnée de deux jeunes qui ont préparé ses valises, déménagé ses affaires et qui l'ont installée dans sa chambre toute neuve et lumineuse.

Cette amitié nouvelle continue aujourd'hui et se nourrit encore par des visites, des petits cadeaux et la prière. Quel moment de joie vécue entre nos sœurs et les jeunes. Le futur foyer intergénérationnel du site Pastré est né.

« Nous sommes devenus une belle famille ! », commentait Sr Pilar Alonso.



26 au 29 mai 2022 | Des directeurs scolaires de Turin à Mornèse

1872-2022 : 150 ans d'existence des Filles de Marie Auxiliatrice !



Pour fêter cet anniversaire, de nombreuses écoles de notre province ont fait le déplacement à Turin puis jusqu'au village de Mornèse, berceau de la congrégation des Filles de Marie Auxiliatrice, aussi appelées Sœurs Salésiennes de Don Bosco. Des anciens et des amis de Don Bosco ont participé à un « pélé » de 4 jours avec l'ensemble des directeurs des établissements scolaires qui s'y retrouvaient dans le cadre de leur habituel séminaire de rentrée.



5 août 2022 | Première profession de Sœur Clémence

150 ans jour pour jour après les toutes premières professions religieuses de l'Institut des Filles de Marie-Auxiliatrice, c'était la fête à la paroisse Saint-Jean-Bosco de Paris. Les sœurs se retrouvent dans la joie pour célébrer cet anniversaire et la première profession de Sœur Clémence Ruchaud. La célébration est retransmise en vidéo pour ses compagnes du noviciat international de Castelgandolfo (Italie). Sr Clémence et les sœurs jubilaires se verront remettre une clef par sœur Marie-Agnès, provinciale, où sont gravés les mots même que la Vierge Marie adressa à Sainte Marie-Dominique lors d'une vision : « A toi je les confie » (*les* = les jeunes)



17 octobre 2022 | Soirée caritative à Pastré Grande Bastide, Marseille



La Fondation Salésienne Pastré a organisé son premier dîner de gala à Marseille - Grande Bastide : visite du site, dîner gastronomique préparé par le chef étoilé Guillaume Sourrieu avec les élèves du lycée hôtelier, appel à projets et son & lumière.

Plus de 150 personnes, voisins, entreprises et amis de la communauté des Sœurs Salésiennes, étaient présentes. Grâce à la générosité de nos invités, nous avons pu :

- financer des projets éducatifs du Valdocco à Marseille,
- aider les communautés salésiennes d'Europe de l'Est qui accueillent des réfugiés ukrainiens.

Nous espérons que cet événement réussi en appellera d'autres. Merci à tous.



Fondation reconnue d'intérêt public par décret du 23 mai 1979 publié au journal officiel n°4806 du 1er juin 1979.

La Fondation Salésienne Pastré, œuvre catholique, a notamment pour mission :

- de créer, soutenir, animer et accompagner selon la pédagogie de Don Bosco, toutes œuvres sociales, scolaires, éducatives ou culturelles en faveur des jeunes, sans condition d'origine, de religion ou de ressources
- de participer ou d'assurer la formation de toute personne désireuse de consacrer ses activités à l'éducation selon la pédagogie de Don Bosco
- d'aider les personnes âgées ou infirmes, ayant consacré leur vie au service des Œuvres et Missions Salésiennes de Don Bosco
- de participer au financement des œuvres salésiennes, de leurs développements et de leurs investissements....

Siège social : Villa Pastré, Traverse Don Bosco, Sainte Marguerite, 13009 Marseille. Correspondance : 7 passage de la Providence, 75020 PARIS
Tel. 01 43 79 83 88 e-mail : fondationsalesiennepastre@gmail.com Site internet : www.salesiennes-donbosco.net